

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

**DEL-2022-117**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. OBERLI, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNES DE SAINT-SIGISMOND ET VILLE-LA-GRAND - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - CONVENTIONS DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

En 2022, le coût annuel du service de Conseil Energie a été fixé à 1,60 €/an/habitant DGF (Comité syndical du 9 décembre 2021). Le taux de participation du Syane étant de 50%, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élèvera à 0,80 €/an/habitant DGF.

Les collectivités suivantes souhaitent renouveler leur adhésion au service de Conseil Energie :



Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle
74252	SAINT-SIGISMOND	708	566,40 €
74305	VILLE-LA-GRAND	9.176	7.340,80 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de l'adhésion au service de Conseil Energie des communes de SAINT-SIGISMOND et VILLE-LA-GRAND.
2. à autoriser le Président à signer les conventions.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE

